

Cfdt:

POUVOIR D'ACHAT

UNE AG SUPPLEMENTAIRE POUR TOUS !

SAFRAN

A la demande de la **CFDT** et des organisations signataires de l'accord sortie de crise, et pour répondre au mécontentement croissant des salariés face au dérapage de l'inflation, la direction a convoqué les OS le 21 avril.

En réponse à nos revendications, la Direction a proposé plusieurs mesures :

Augmentation générale supplémentaire* pour tous au 1^{er} juillet 2022, avec un talon compris entre 40 et 60€ de façon dégressive en fonction des tranches de salaire. Cette augmentation ne concerne pas les salaires supérieurs à 100 000€.

Cette AG correspond à 1% de la masse salariale du Groupe France.

Le budget d'augmentation pour l'année est ainsi porté à 4%.

La pression exercée par la **CFDT** et les OS signataires a permis de faire sauter le verrou des 3% de l'accord sortie de crise.

Par ailleurs, nous avons demandé que cette augmentation pérenne, soit versée en une seule fois pour l'année 2022 sur la paye de juillet (soit 360€ pour les plus bas salaires).

En octroyant pour la première fois dans le Groupe Safran **une AG aux cadres**, la direction accède enfin à une revendication historique de la **CFDT**

Libération des critères de déblocage de l'intéressement.

Nous avons également obtenu que les seuils de déblocage de l'intéressement dans l'accord sortie de crise soient abaissés afin de garantir un minimum de versement en 2023.

Des avancées réelles mais insuffisantes :

Pour la CFDT, la direction doit encore faire un effort lors de la prochaine réunion du 9 mai.

Si l'inflation continuait à déraiper, la CFDT demandera de se remettre autour de la table. Le Groupe Safran a les moyens de maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Négo 2022

CFDT SAFRAN